

Compte rendu Conseil Communautaire du 12 septembre 2011 à 20h30 à Boège

Présents : MUSARD Jean-Paul – MAURON Jean – MEYNET Hervé – BOUVIER Bernard – ROCH Jacqueline – GENOUD Edmond – DONCHE Charles – SANTONI Michel – DUFOURD Pierrick – DUPRAZ Yves – SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – DUCROT Denis – GURLIAT Romain – SALAMON Gérard – MARTH Laurent – CHARDON Patrick.

Excusés : Jean –François BOSSON et Denis MOUCHET ;

Approbation des Comptes rendus du mois de juin et de juillet 2011.

Transports scolaires

Les cartes de transport scolaire ont toutes été envoyées aux élèves avant la rentrée scolaire. La commission transport scolaire lors de sa séance du 29 août 2011 a décidé de majorer tous les retards sauf les cas particuliers (déménagement, divorce, maladie...).

En accord avec les services du Conseil Général, des élèves résidant à moins de 3 kms de l'établissement scolaire ont été pris en charge sur les circuits Burdignin/Collège de Boège et Saxel/Collège de Boège dans la mesure où nous avons atteint notre seuil de 20 élèves subventionnés. Ainsi, un courrier a été envoyé à chaque parent concerné pour préciser que les élèves sont exceptionnellement pris en charge cette année car il reste de la place mais que cette situation n'est pas définitive pour toute la scolarité de l'enfant.

Virginie PINGET BAUER remercie Nadège GUERMEUR et Sarah HEGI pour leur travail durant cette période d'inscription des transports scolaires.

Gestion des écoles maternelles

Bilan rentrée 2011 :

- ✓ L'école de Boège a perdu une classe, ainsi les effectifs par classe sont les suivants : Deux classes à 31 élèves, une classe à 30 élèves et une classe à 29 élèves.
- ✓ L'école de Bogève a eu une ouverture de classe, de ce fait, deux personnes sont mises à disposition pour 8 heures et 10 heures par semaines au sein de l'école maternelle.
- ✓ L'école d'Habère-Poche et d'Habère-Lullin : il n'y a pas de changement d'effectif, Madame Modena est toujours en arrêt maladie et de ce fait elle est remplacée par Mademoiselle GUERMEUR Nadège.

Au total, il y a 256 élèves en charge de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Gestion du Personnel

✓ **L'annualisation du temps de travail :** Un dossier a été déposé pour saisir le Comité Technique Paritaire du CDG74 afin de demander son avis sur l'annualisation des personnels des écoles maternelles. Celui-ci se réunit le jeudi 15 septembre 2011. Une fois que la Communauté de Communes disposera de cet avis, elle pourra délibérer pour la mise en place de cette annualisation et pour la stagiairisation des filles de l'école maternelle de Boège. Evelyne VIGUIER et Virginie PINGET BAUER travaillent sur ce dossier.

✓ **Proposition d'embauche de Mademoiselle Sarah Hegi :** Sarah a effectué le remplacement du congé maternité de Nadia MANCERA, elle a donné entière satisfaction tout au long de sa mission, c'est pourquoi, il est proposé au conseil Communautaire d'embaucher cette personne afin de renforcer l'équipe.

Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.



✓ **Proposition d'établir un contrat d'apprentissage à Margaux Bel** : Le Conseil Communautaire avait émis un avis défavorable lors de la dernière réunion pour un contrat de professionnalisation. Yves DUPRAZ propose une autre solution qui reviendrait moins cher à la collectivité (417€ environ par mois au prorata du temps passé au sein de la bibliothèque et une participation financière à sa formation soit 2500 € par année)

Il s'agit d'un master pro.

Jean-Paul MUSARD dit que cela va laisser entrevoir une embauche en CDI pour la bibliothécaire.

Marielle DURET fait remarquer que cette personne effectue une formation en marketing et communication qui n'a rien à voir avec la bibliothèque.

Décision :

POUR : 10

CONTRE : 3

ABSTENTION : 6

Concernant le personnel, Jean MAURON dit qu'il n'y a pas véritablement d'interlocuteur qui a le pouvoir de gérer le personnel. Virginie PINGET BAUER ne sait pas lorsque le personnel est en vacances. La responsable du personnel est Virginie, c'est donc à elle de signer les demandes de congé des employés. La délégation s'exerce mal selon Jean-Paul MUSARD, elle n'est pas claire. Il est rappelé à cette réunion que Virginie PINGET BAUER gère le personnel et signe les feuilles de congés.

Le SCOT

Bernard BOUVIER énonce les des statuts du SCOT des trois Vallées, regroupant les communes membres de la Communauté de Communes des Quatre Rivières et les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Décision : La CCVV décide d'adhérer au SCOT des trois Vallées.

POUR : 18

CONTRE : 1 (Michel SANTONI)

Bernard BOUVIER explique que chaque commune doit délibérer pour :

- Accepter de confier au syndicat mixte SCOT des Trois Vallées l'exercice de la compétence SCOT
- Donner son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte à ce syndicat mixte.
-

Monsieur BOUVIER rappelle l'article 5 des statuts :

[Article 5 - Administration et comité syndical](#)

Le Syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de:

- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la CC des 4 Rivières
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la CC de la Vallée Verte.

Chacune des communes membres de chaque communauté de communes étant représenté par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Activité Piscine

Bilan de la saison piscine 2011 : 22 343.60 €.

Un devis pour l'installation d'un régulateur de température a été demandé à l'entreprise Multi Dep pour un montant de 2900.13 € afin de pouvoir régler la température de l'eau de la piscine.

Etude piscine : Michel SANTONI explique qu'après avoir effectué un appel à concurrence pour faire une étude de faisabilité, le cabinet MISSION H2O a été retenu. Un rendez-vous a été fixé le 14 septembre 2011 à 10h.

Coût de l'étude : 18.657 € pour assistance à maîtrise d'ouvrage avec un taux de subvention de 35% dans le cadre de notre partenariat avec les Alpes du Léman.



Activité Football

Le club de football est content de l'entretien effectué par l'entreprise ROGUET.

Monsieur BOUVIER fait état d'un article paru dans le Messenger au sujet de la construction d'un terrain de foot synthétique par le Sivom du Pays de Gavot.

Coût total du projet : 994.926 €

Coût net à la charge de la collectivité : 87.641 €.

CR de la réunion de la commission travaux

Jean MAURON fait le point sur le projet d'espace de loisirs. Il demande si la Communauté de Communes a les moyens de faire un projet à 7 millions d'€. Il se demande si les élus ne devraient pas procéder autrement car la conjoncture n'est pas favorable à l'investissement.

Selon lui, il faut arrêter de mettre de l'argent dans la piscine actuelle et pour cela regarder les moyens que l'on a.

Edmond GENOUD dit que l'on tourne en rond car le Conseil Communautaire avait déjà décidé de faire cette étude de faisabilité lors des dernières séances.

Marielle DURET pense que cette étude va nous aider à y voir plus claire pour être en mesure de planifier et établir un projet de territoire.

Route de la Déchetterie

Jean MAURON explique que la route est terminée et qu'un tracé va être fait. Il dit que la convention de mandat envoyée par la Communauté de Communes est trop compliquée et que de ce fait la mairie de Boège refusera toute relation avec la Communauté de Communes à l'avenir pour effectuer des travaux car c'est trop compliqué.

Bernard BOUVIER explique que le modèle de convention a été donné par Madame ROLLET de la Sous-préfecture de Thonon-les-Bains, et il convient aussi de dire que cette procédure est compliquée mais obligatoire.

SDIS

Jean MAURON explique que la cuve à fioul de la caserne des pompiers a une fuite. Ainsi le SDIS à Annecy a demandé un devis à une entreprise de Vétraz-Monthoux, et la Communauté de Communes a demandé un autre devis à l'entreprise DECERIER. En effet, nous avons une convention qui lie la Communauté de Communes et le SDIS et qui stipule que les travaux entrepris au sein de la caserne des pompiers sont pris en charge par la Communauté de Communes puis remboursés par le SDIS.

DECISION : Le devis de l'entreprise DECERIER est retenu.

Locaux de la mairie de Boège

Les élus de la CCVV ont été invités à visiter les locaux de l'ancienne mairie de Boège puisque ceux-ci souhaitent les mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Edmond GENOUD pense qu'il faut regarder les aménagements à effectuer au sein de ce bâtiment.

Jacqueline ROCH, Evelyne VIGUIER, Gilles SAUTHIER sont d'accord sur le principe. Michel SANTONI pense qu'il faut regarder combien va nous coûter la réhabilitation du Bâtiment.

Travaux au sein du collège de Boège

Jean MAURON explique que le coût à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sera d'environ 45 000€, il sera fonction du nombre d'enfants.

Marielle DURET soulève le problème de la nourriture livrée au sein du collège qui a priori n'est pas très bonne. Les parents d'élèves risquent de se manifester.

CR de la réunion de la commission environnement

M. MATTUZZI rappelle qu'une réunion de la commission environnement a eu lieu le jeudi 08 septembre au sein de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, pour effectuer un état des lieux des points d'apport volontaire au sein



de la Vallée Verte. Ce travail s'effectue en collaboration avec le SIFAGE qui préconise un Point d'Apport Volontaire (papier/plastique/verre) pour 300 habitants.

Pour le moment, seule la mairie de Boège est en règle par rapport à ces préconisations. Cependant, en raison de sa situation géographique, Boège récupère une bonne partie des déchets de la Vallée. C'est pourquoi, des propositions vont être faites aux communes par la commission pour améliorer les points de collectes à l'échelle de la Vallée. Le SIFAGE fournit gratuitement les conteneurs aériens. Si certaines communes sont intéressées pour moderniser les PAV en implantant des conteneurs semi-enterrés, le coût d'achat du conteneur semi-enterré est financé à hauteur de 100% par le SIFAGE, les travaux de génie civil restants à la charge de la collectivité. L'information va être envoyée dans les mairies.

ADMR

Jacqueline ROCH, Pierrick DUFOURD et Bernard BOUVIER ont rencontrés Madame FREMEAUX Jeanine, suite à la démission de la Présidente Nicole LAUPIN. Le budget de cette association n'est pas clair, ainsi les chiffres seront présentés dans quelques temps avec plus d'explications et de précisions.

Sentier VTT de la Menoge

M. Mattuzzi explique qu'il y a des problèmes avec les passages à gué de ce fait un courrier a été envoyé à l'ONF pour leur faire part de ce problème. Il faut organiser une réunion de commission travaux pour résoudre le problème des passages à gués. Les élus demandent qu'un courrier soit envoyé au Conseil Général afin de modifier la classification de la descente qui est dangereuse à certains endroits.

Questions diverses

- ✓ **Le FISAC** : une réunion aura lieu bientôt, elle sera uniquement consacrée à ce dossier.
- ✓ **Le CDDRA** : Fabienne Scherrer explique qu'il va y avoir 3 mois de retard pour la signature du nouveau contrat.
- ✓ **Zone de chez Merlin** : Le conseil Communautaire souhaite acheter le terrain de 6500 m2.
Avis favorable à l'unanimité pour autoriser le Président à prendre une délibération et faire un courrier à l'agence Savoy Immobilier.
- ✓ **Le rouleau du SICTB** : il a été déplacé à la déchetterie, il faut maintenant l'abriter car il fait partie du patrimoine. Un devis a été demandé à l'entreprise VAUDAUX RUTH pour un montant de 9500 € HT.
- ✓ **Retraite de GUY Roch** : Prendre une délibération pour son cadeau de départ.
- ✓ **Achat d'un ordinateur pour l'école maternelle d'Habère-Poche** : le Conseil Communautaire donne son accord.
- ✓ **Prêt des locaux de l'école maternelle de Boège pour accueillir la périscolaire** pendant les vacances et les mercredis : Accord du Conseil Communautaire

